



COMPOSTAGE COLLECTIF

COMMUNE D'AUJARGUES



CADRE LÉGAL



- **Depuis le 1er janvier 2024** : Obligation du tri à la source des biodéchets pour tous, quels que soient le volume produit et l'activité de producteur.
- Les collectivités doivent mettre en place des solutions à destination des particuliers.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UTILISATION DES BACS

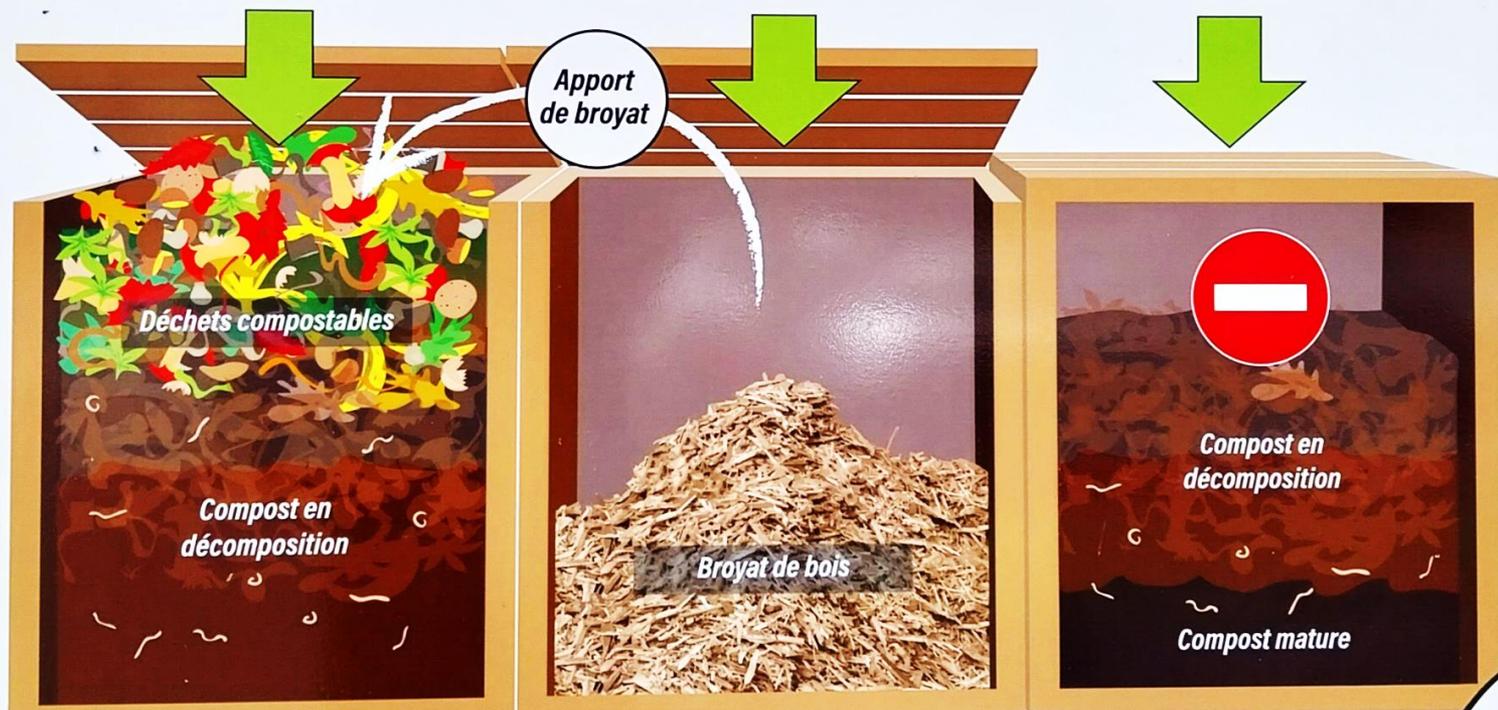


Les règles à respecter pour l'utilisation des 3 contenants :

Dans le premier,
déposez tous vos déchets
organiques en respectant bien
les consignes de tri.

Le deuxième contient
du broyat à ajouter
sur les biodéchets
que vous avez apporté.

Le troisième est un composteur
où la maturation est en cours.
Ne déposez rien à l'intérieur.
Laisser faire la nature !



BAC D'APPORT

BAC DE BROyat

**BAC DE
MATURATION**



UTILISATION DES BACS



Les règles à respecter pour l'utilisation des 3 contenants :

Dans le premier,
déposez tous vos déchets
organiques en respectant bien
les consignes de tri.



BAC D'APPORT



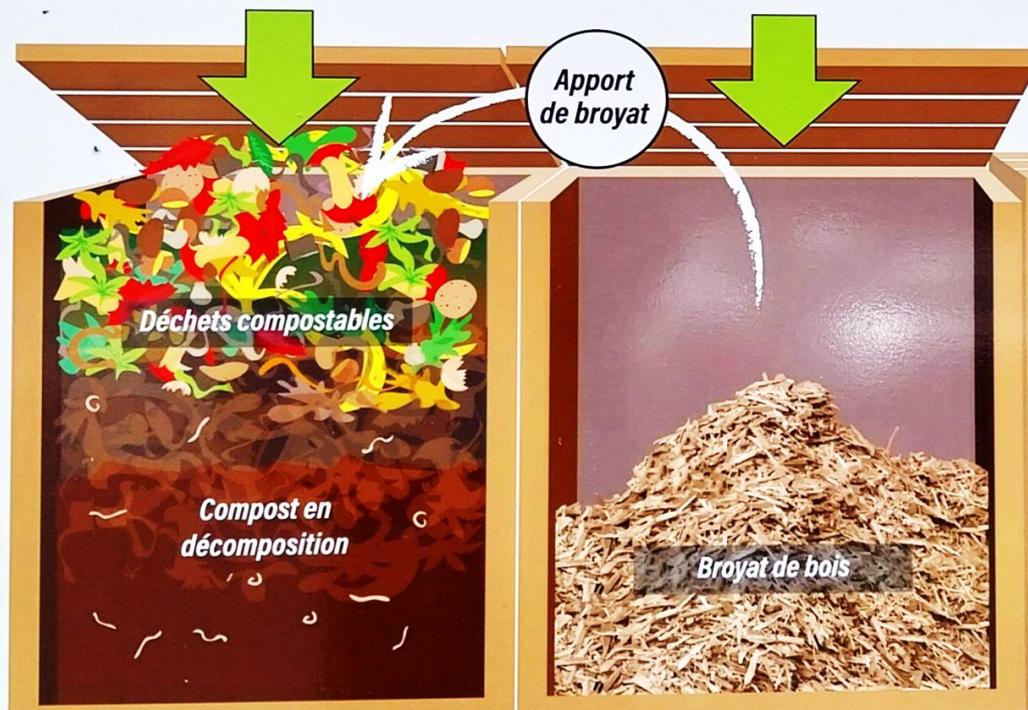
UTILISATION DES BACS



Les règles à respecter pour l'utilisation des 3 contenants :

Dans le premier,
déposez tous vos déchets
organiques en respectant bien
les consignes de tri.

Le deuxième contient
du broyat à ajouter
sur les biodéchets
que vous avez apporté.



BAC D'APPORT

BAC DE BROyat



UTILISATION DES BACS

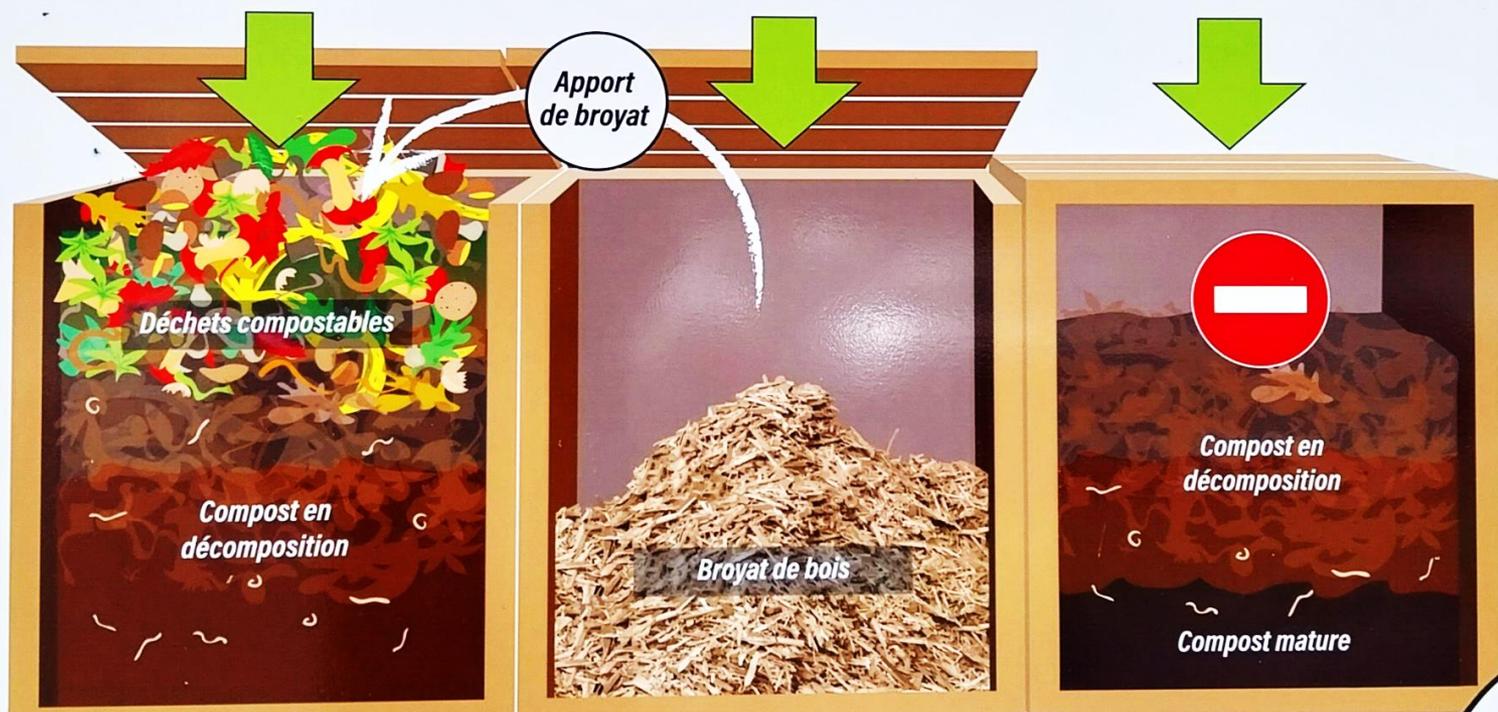


Les règles à respecter pour l'utilisation des 3 contenants :

Dans le premier,
déposez tous vos déchets
organiques en respectant bien
les consignes de tri.

Le deuxième contient
du broyat à ajouter
sur les biodéchets
que vous avez apporté.

Le troisième est un composteur
où la maturation est en cours.
Ne déposez rien à l'intérieur.
Laisser faire la nature !



BAC D'APPORT

BAC DE BROyat

**BAC DE
MATURATION**





La CCPS assure le portage du projet, le montage et le suivi des installations une fois par semaine;

Le suivi comprend :

- L'entretien et la propreté des bacs
- La gestion des erreurs de tri
- La réalisation des opération de brassage, transfert, tamisage, réparation des bacs
- L'accompagnement des communes aux bonnes pratiques de tri des restes alimentaires (animation, sensibilisation, communication)



EVITER LES ERREURS DE TRI



BAC D'APPORT



Coquilles d'œufs
broyés



Fruits et légumes



Filtres et marc de
café



Agrumes



Fleurs
fanées



Restes de repas



Pots de yaourt



Cendres



Restes de poisson



Pain



Restes de viande



Sacs plastiques
Sacs biodégradables



Mouchoirs,
papiers essuie tout



Déchets verts



Lors de chaque apport de biodéchets,
Il est important de mettre l'équivalent en matière sèche.



EVITER LES ERREURS DE TRI

Les sacs plastiques

- Ils ne se décomposent pas et empêchent une bonne dégradation de la matière
- Il est nécessaire de vider le contenu de votre sac et de déposer ce dernier dans une poubelle
- Vous pouvez bénéficier d'un bioseau gratuitement en mairie ou utiliser un autre de contenant (saladier)



EVITER LES ERREURS DE TRI



Les végétaux issus de l'entretien du jardin

- Ils ne sont pas acceptés
- Tonte, feuillage, branchages et résidus de taille saturent les bacs (car non broyés)
- En trop grande quantité il ne se mélangent pas et ne participent donc pas au bon fonctionnement des composteurs
- A réutiliser au jardin ou à déposer en déchetterie



REUTILISER LES VEGETAUX



Plusieurs solutions possibles

- Paillage
- Abris pour la biodiversité
- Clôture / haie sèche
- Tas de matière sèche pour le compostage individuel



<https://www.strada-dici.com/les-haies-seches/>



REUTILISER LES VEGETAUX

Pays de Sommières
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



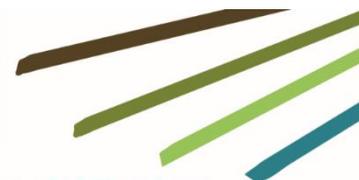
Plusieurs solutions possibles

➤ Le Broyage

Le Syndicat Pic Etang finance 50% du montant* de l'achat ou de la location d'un broyeur à végétaux.

<https://picetang.fr/broyez-vos-vegetaux.html>

**BROYEZ VOS
VÉGÉTAUX**



et recevez **UN SOUTIEN**
à l'achat ou la location
de **BROYEUR**



**Offre réservée aux particuliers et aux associations du territoire du Syndicat. Remboursement de la moitié du montant hors taxe à hauteur de 200€ maximum par foyer et 2000 € par association.*



DÉCHETTERIES



➤ Horaires / D'HIVER ET D'ÉTÉ (DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT)

DÉCHETTERIE <<<

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
-------	-------	----------	-------	----------	--------

Sommières Zone Corata	MATIN	Fermé	9h/12h	9h/12h	Fermé	9h/12h	9h/12h
	APRÈS-MIDI	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/17h

Horaires d'été DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT / 7h à 13h / fermé les après-midi, dimanche et jours fériés.

Calvisson Rte de St Etienne d'Escattes	MATIN	9h/12h	Fermé	9h/12h	9h/12h	Fermé	9h/12h
	APRÈS-MIDI	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/17h

Horaires d'été DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT / 7h à 13h / fermé les après-midi, dimanche et jours fériés.

Villevieille Route d'Aujargues	MATIN	9h/12h	9h/12h	9h/12h	9h/12h	9h/12h	9h/12h
	APRÈS-MIDI	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/17h	14h/17h

Horaires d'été DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT / 7h à 13h / fermé les après-midi, dimanche et jours fériés.





Vous avez des questions ?

Vous souhaitez contribuer au compostage dans votre quartier ?

Nous vous formons et vous donnons des équipements pour le compostage de quartier.

Contactez-nous au 04 66 80 98 40 / dechets@ccpaysdesommieres.fr





**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

